



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550 Avenue d'Estimauville
1550 D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC - PWGSC
601 - 1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Démolition quai éperon - Matane	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE519-170261/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client EE519-170261	Date 2016-06-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCW-028-16762	
File No. - N° de dossier QCW-6-39032 (028)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-06-15	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Simoneau, Steve	Buyer Id - Id de l'acheteur qcw028
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2816 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Quai éperon - Matane, Québec	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

AVIS DE MODIFICATION 001

Titre : Démolition du Quai éperon, Matane, Québec

Inclus dans la présente modification :

1. Questions et réponses 1 à 4
-

Question et réponses :

Question 1 :

Est-ce qu'il sera possible d'utiliser le quai commercial pour charger/décharger des équipements, décharger des rebuts et/ ou d'autres travaux à partir de barge ? Je parle ici simplement de transit pour le matériel et non de stockage sur le quai commercial.

Réponse 1 :

Le quai commercial doit demeurer disponible en tout temps pour le chargement et déchargement de navires commerciaux. Ceci limite grandement la disponibilité du quai pour les opérations de l'entrepreneur. Toutefois, si le quai commercial est libre, l'Entrepreneur sera autorisé à utiliser le quai commercial pour le transbordement d'équipements et matériel sur une barge basé sur les conditions suivantes :

- L'utilisation du quai commercial pour des fins de transbordement de matériel devra être préalablement coordonnée et autorisée par le Directeur de Port 48h à l'avance.
- L'Entrepreneur devra démontrer, calcul d'ingénieur à l'appui que ses opérations, équipements et matériaux respectent la capacité portante de la structure du quai commercial. La surcharge admissible est de 24 kPa.
- Les barges et équipements flottants de l'entrepreneur ne doivent pas être accostés en permanence sur le quai commercial
- Lorsque les équipements flottants sont non utilisés, ils doivent être positionnés à un endroit sécuritaire et non perturbant pour le trafic maritime usuel.

Question 2 :

Le devis fait mention de Tout-Venant à enlever. De quelle grosseur de pierre est composé ce Tout-Venant?

Réponse 2 :

Voir section 01 35 43 – Protection de l'environnement, paragraphe 1.13, ainsi que l'étude géotechnique et les 2 caractérisations environnementales situées en annexe.

Question 3 :

Pouvez-vous confirmer l'encastrement des pieux existants au roc (longueur d'encastrement, cage d'armature, bétonnage) ? De même, pouvez-vous confirmer que les pieux sont remplis ou non de béton?

Réponse 3 :

Les pieux ont été enfoncés jusqu'au refus sur le roc existant. Ils ne sont pas encastrés dans le roc. Voir page C07 ainsi que les plans de constructions originaux. De plus, les pieux sont remplis de béton 3500psi. Toutefois, contrairement au détail 120 situé sur la page C07, l'armature dans le pieux est localisée entre l'élévation -1,50 et l'extrémité supérieure du pieux.

Question 4 :

Est-il envisageable de couper les pieux existants à un certain niveau (fond marin?) au lieu d'une extraction complète ?

Réponse 4 :

Non.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.